

RAPPORT-PRÉAVIS

N° 195/2020

AU CONSEIL COMMUNAL

Plan solaire 2020 - 2030

Valant réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Elise Buckle « Accélérer le développement de l'énergie solaire »

Demande de crédits de réalisation de CHF 105'000.- TTC pour des travaux électriques au bâtiment du Rocher A, en vue de permettre l'installation d'une centrale solaire citoyenne

Délégués municipaux : **M. le Syndic Daniel Rossellat**
 M. le Municipal Claude Uldry

1^{re} séance de la commission

Date	Jeudi 16 juillet 2020 à 19h00
Lieu	Salle de la Breteche

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par la présente, nous vous soumettons la réponse de la Municipalité au postulat du 9 décembre 2019 déposé par Mme la Conseillère communale Elise Buckle au nom du groupe inter-parti pour le climat, intitulé « Accélérer le développement de l'énergie solaire ».

Cette réponse comporte deux parties :

- présentation du nouveau plan solaire de la Municipalité et des approches prévues en vue d'augmenter la production photovoltaïque du territoire (chapitre 2) ;
- demande de crédits pour permettre la concrétisation d'une de ces approches, à savoir une coopérative solaire citoyenne sur les toits d'un bâtiment communal (chapitre 3).

Ce rapport-préavis fait partie intégrante de la feuille de route climatique **Nyon s'engage**, présenté à votre Autorité dans le préavis N° 201/2020. La Municipalité vous invite à l'étudier à la lumière de cette stratégie municipale générale et sous l'angle de l'urgence climatique.

I. Synthèse introductive

La Municipalité remercie la postulante et la Commission Climat pour leur engagement en faveur de l'urgence climatique. Elle partage pleinement leurs préoccupations et souhaite donner un nouveau souffle à la production d'énergie renouvelable à Nyon. Le développement de l'électricité photovoltaïque produite sur le territoire communal figure à ce titre comme l'une des vingt actions prioritaires de la feuille de route climatique **Nyon s'engage**, présentée dans un préavis parallèle.

La Municipalité s'est montrée résolument volontariste dans son Programme Nyon-Energie 2018-2021, en édictant des objectifs ambitieux de couverture des besoins en électricité du territoire par une production locale et renouvelable : 7% en 2021 et 15% en 2030. L'objectif à horizon 2030 pourra être revu à la hausse lors du renouvellement du Programme Nyon-Energie de la prochaine législature, afin de l'aligner sur les objectifs cantonaux.

Une analyse du contexte et de l'évolution historique de la production photovoltaïque indique toutefois que ces objectifs ne seront pas atteints en l'absence d'un engagement renouvelé de la part de la Commune. La Municipalité souhaite insuffler une dynamique renforcée en vue d'atteindre les objectifs ambitieux qu'elle s'est fixée et mise pour ce faire sur deux approches principales et complémentaires :

- un positionnement en tant qu'investisseur sur les toitures économiquement intéressantes. Cet axe est concrétisé par deux préavis déposés lors de la même séance de votre Conseil et concerne les grandes toitures privées (préavis N° 203/2020), ainsi que les toitures communales (préavis N° 198/2020) ;
- la poursuite et le renforcement de son positionnement en tant que facilitateur pour les petits projets citoyens et privés. Concernant les petites toitures privées, ce positionnement prend différentes formes, notamment la poursuite et le renforcement de conditions-cadres favorables et de prestations d'accompagnement incitatives, ainsi que la mise sur pied de démarches visant à déclencher le passage à l'action chez les petits propriétaires privés. Concernant la promotion de l'énergie citoyenne et participative, la Municipalité est en dialogue avec la coopérative OptimaSolar La Côte depuis plusieurs années. Le remplacement du tableau général basse tension du bâtiment scolaire du Rocher A est un prérequis nécessaire à la réalisation d'une centrale citoyenne par cet acteur local sur cette toiture communale. Des crédits de réalisation sont demandés à cette fin dans le présent rapport-préavis.

2. Contexte

2.1 Rappel du contenu du postulat

Dans le cadre des réflexions menées par la Commission Climat, un postulat a été déposé qui demande une révision du plan solaire de la Ville de Nyon. Un premier plan solaire avait été déposé au Conseil communal en 2012 (rapport-préavis N° 60/2012), dont les objectifs de production ont été atteints en 2016.

Dans cette nouvelle mouture d'un plan solaire, la postulante demande que la Ville poursuive des objectifs ambitieux pour :

- promouvoir le développement de l'énergie solaire afin d'optimiser le potentiel existant des toitures, façades et terrains gérés par la Ville de Nyon ;
- promouvoir le développement de l'énergie solaire dans le parc immobilier privatif, les bâtiments commerciaux, et les bureaux ;
- optimiser l'utilisation du solaire pour les usages publics.

Le postulat souhaite inscrire ces objectifs dans le contexte d'urgence climatique et viser une augmentation des énergies renouvelables locales. Vous trouverez la vision générale de la Municipalité comprenant l'ensemble des projets prioritaires pour l'urgence climatique dans la feuille de route *Nyon s'engage*, présentée en parallèle (préavis N° 201/2020). Le développement du Photovoltaïque (PV) représente l'une des vingt actions prioritaires retenues dans *Nyon s'engage*.

Concernant la production d'énergie solaire spécifiquement, ce rapport-préavis présente la vision de la Municipalité pour un Plan solaire dès 2020. Cette vision est précisée par un projet de financement photovoltaïque sur des grandes toitures privées présenté par les Services industriels (préavis N° 203/2020) dans la même séance, ainsi que d'un projet d'installation PV sur la toiture du bâtiment des Espaces verts et forêts présenté par le Service architecture et bâtiments (préavis N° 198/2020).

Précisons encore que le renouvellement du Plan solaire figure explicitement dans le Programme de législature 2016-2021, au sein de l'axe IV « Améliorer l'espace public et les équipements », en tant que projet prioritaire à lancer durant la législature, aux côtés du Plan lumière et du Plan signalétique.

2.2 Objectifs du Programme Nyon-Energie

La Loi fédérale sur l'énergie découlant de la Stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral, ainsi que la Conception cantonale de l'énergie, visent toutes deux à augmenter fortement la production locale d'énergie renouvelable, y compris d'électricité.

Le solaire PV constitue, pour le territoire de Nyon, la principale source d'énergie renouvelable électrique locale. Son développement constitue donc un enjeu capital pour le territoire, dans un contexte de forte pression sur les consommations électriques :

- d'une part, les économies de consommation d'électricité restent, en dépit des mesures de politique énergétique, relativement limitées (du fait en particulier de l'effet rebond lié à l'accroissement continu des usages électriques) ;
- d'autre part, on assiste à un report, vers l'électricité, de certains services énergétiques jusque-là assurés par d'autres vecteurs (mobilité électrique, report partiel des consommations énergétiques thermiques vers l'électricité via les pompes à chaleur).

La planification énergétique territoriale établie en 2016 vise quatre axes pour le PV :

- une maximisation des productions solaires photovoltaïques dans les nouvelles constructions ;
- un soutien au développement des installations sur le bâti existant, privé et public ;

NYON · RAPPORT-PRÉAVIS N° 195/2020 AU CONSEIL COMMUNAL

- un soutien à l'émergence de projets citoyens ;
- un soutien au développement de l'autoconsommation.

Ces quatre axes seront traités dans les sous-chapitres suivants, à travers les trois objectifs listés par le postulat, soit la promotion du solaire sur le patrimoine immobilier communal, sur les biens immobiliers privés et l'optimisation du solaire pour les usages publics.

Des objectifs de production d'électricité PV sont inscrits dans le Programme Nyon-Energie 2018-2021 (PNE – rapport préavis N° 109/2018). Ils ont été déterminés suite à l'étude de planification énergétique territoriale de 2016, présentée en annexe dudit rapport préavis N° 109/2018. L'objectif fixé pour 2021 est d'atteindre une couverture de 7% des besoins en électricité par une production renouvelable locale, et 15% pour 2030.

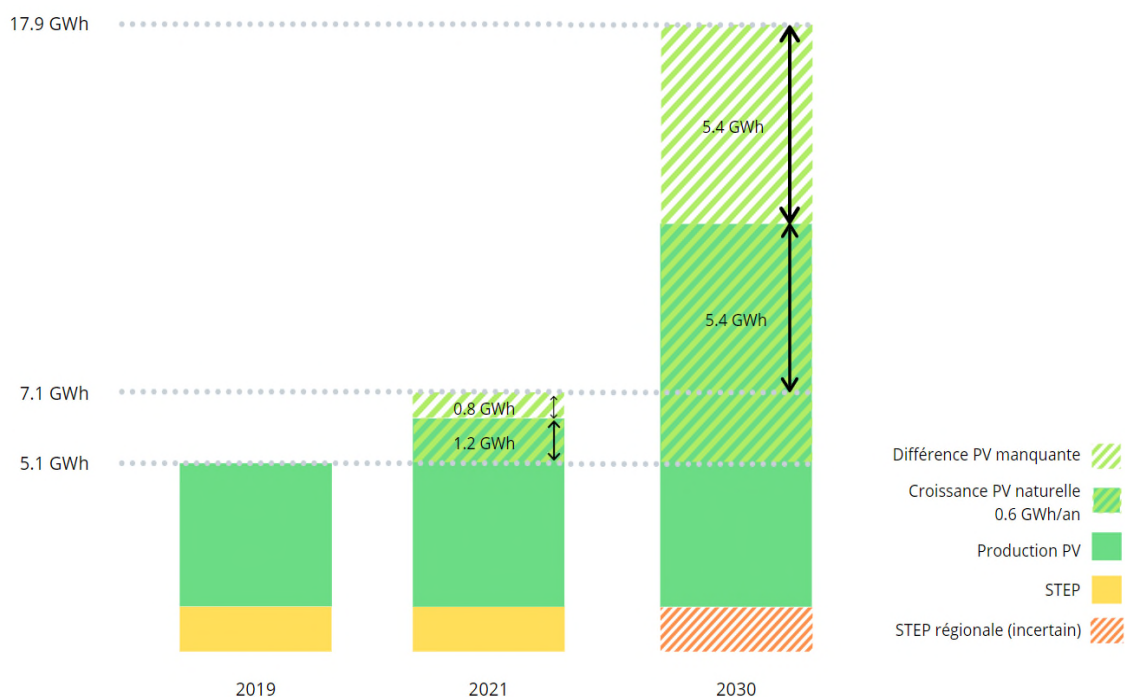
	Unité	2021	2030
Objectif Programme Nyon-Energie	%	7	15
	GWh	7.1	17.9

En tablant sur une consommation d'électricité totale pour la Commune d'environ 102 GWh (stable entre 2018 et 2021), l'objectif de 7 % de production renouvelable locale représente une production de 7.1 GWh pour 2021. Les productions d'électricité renouvelables se situaient en 2019 à 5.1 GWh : 1.3 GWh pour le couplage chaleur-force de la STEP et 3.8 GWh pour le PV déjà installé.

Afin d'atteindre l'objectif 2021, une augmentation de 2 GWh de production PV d'ici 2021 est donc nécessaire. En moyenne, il a été observé une hausse de 0.6 GWh/an durant les années 2015 à 2019 sur la commune de Nyon. Cette augmentation dite naturelle donnerait une production de 6.3 GWh en 2021. On s'attend donc à un manque de 0.8 GWh à combler d'ici à 2021 afin de pouvoir atteindre l'objectif de 7% du PNE.

En tenant compte des objectifs de consommation électrique par habitant et du nombre d'habitants, la consommation électrique en 2030 devrait être de 119 GWh/an. L'objectif PNE sur la part de production d'énergie renouvelable sur la consommation est de 15%, soit 17.9 GWh. Si l'on considère la même croissance naturelle de production de 0.6 GWh/an, cela ajouterait, après 9 ans, 5.4 GWh à la production 2021. On s'attend donc à un manque de production de 5.4 GWh. La régionalisation de la STEP pourrait augmenter encore ce déficit de production, bien que le projet en soit à un stade encore trop en amont pour identifier avec précision les potentialités de production électrique renouvelable dans la future STEP régionale. Ce manque de 5.4 GWh ne pourra être comblé qu'avec les étapes ultérieures de ce plan solaire. Ces étapes à moyen terme sont présentées dans le préavis N° 203/2020 des Services industriels.

Il ressort de cette analyse du contexte que les objectifs du Programme Nyon-Energie 2018-2021 ne seront pas atteints en l'absence d'un engagement renouvelé de la part de la Commune. La Municipalité a élaboré son nouveau plan solaire de telle sorte que ces objectifs ambitieux à horizons 2021 et 2030 puissent être atteints.



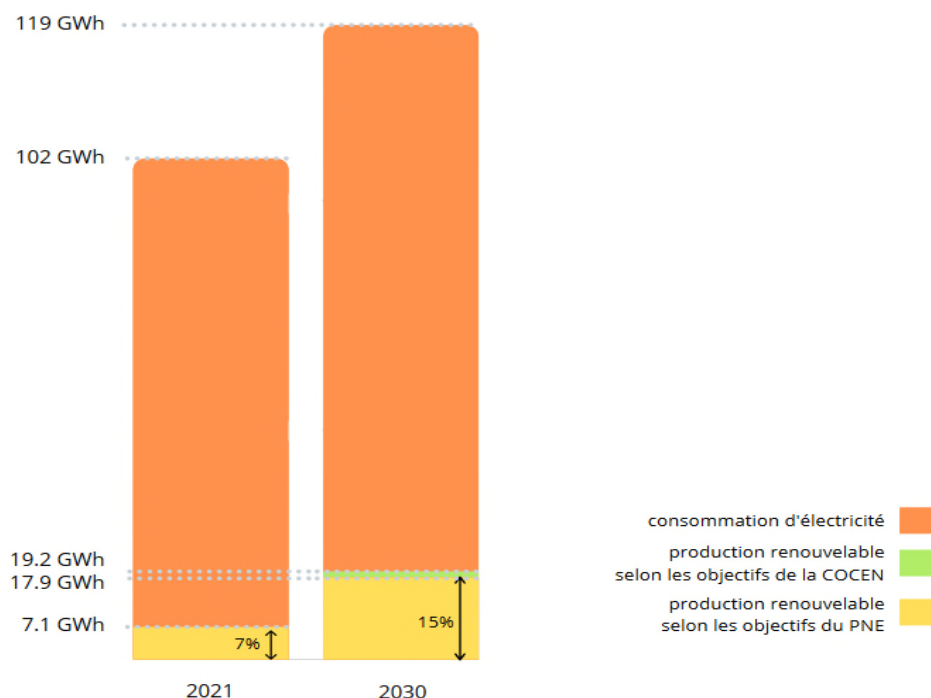
Evolution de la production photovoltaïque en regard des objectifs du PNE à horizon 2021 et 2030

2.3 Vers une ambition encore plus forte

Le postulat statue que l'urgence climatique exige de revisiter le plan solaire de 2011-2016 pour l'accélérer et atteindre des objectifs plus ambitieux en préparant un second plan solaire. L'objectif du plan solaire de 2011 a été largement dépassé pour 2020. Ce dernier fixait une couverture PV de 1% de la consommation d'électricité.

Afin de s'inscrire dans les objectifs plus ambitieux du Programme Nyon-Energie, un investissement de plusieurs millions de francs va devoir être consenti par la Ville, dans une vision à moyen terme jusqu'en 2030. Ces investissements sont toutefois rentabilisés par des retours sur investissement intéressants. C'est notamment l'objet du rapport-préavis N° 203/2020 présenté par les Services industriels en parallèle du dépôt de ce document, et qui vient préciser le financement d'une partie de ce plan solaire par un mécanisme propre aux SIN en leur qualité de producteur/distributeur.

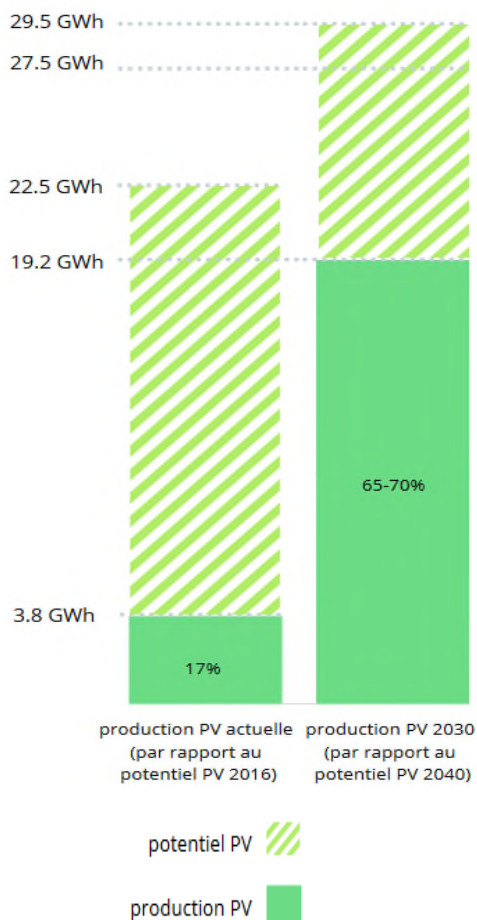
Précisons que l'atteinte de l'objectif à 2030 du Programme Nyon-Energie, établi en 2017, est légèrement moins ambitieux que celui de la Conception cantonale de l'énergie, publiée en 2019. En 2030, l'écart de production sera de 1.3 GWh entre les objectifs de production du Programme Nyon-Energie et ceux de la Conception cantonale appliqués au niveau local. Lors de la révision du Programme Nyon-Energie en 2022, l'objectif à 2030 pourra être modifié dans le sens de la Conception cantonale de l'énergie.



Proportion de la consommation d'électricité couverte par du photovoltaïque selon les objectifs du PNE et de la COCEN

Le postulat demande une actualisation du plan solaire afin « d'atteindre 100% du potentiel dans un délai rapide ». Sur la base du cadastre solaire de la Ville de Nyon, la capacité maximale d'installations PV sur le bâti 2016 est estimée à 22.5 GWh/an (nécessairement liée à un certain nombre d'hypothèses et compte-tenu des technologies actuelles). Il est prévu une augmentation de la capacité PV avec l'augmentation de la surface du bâti à l'horizon 2040. Selon les hypothèses de l'étude de planification énergétique territoriale de 2016, cette augmentation de capacité d'ici 2040 serait estimée entre 5 GWh et 7 GWh, soit une capacité comprise entre 27.5 GWh et 29.5 GWh/an. Ce potentiel à horizon 2040 est environ 7 fois plus grand que la production PV actuelle (3.8 GWh en 2019).

Une concrétisation de 100% du potentiel dans un délai rapide est peu réaliste au vu des marges de manœuvre de la Ville et de ses capacités financières. Pour la Municipalité, l'atteinte des objectifs de la Conception cantonale de l'énergie (CoCEN), soit 19.2 GWh/an en 2030, représente un objectif ambitieux et réaliste qui nécessitera un engagement financier fort et l'accentuation de différents rôles de facilitation et d'incitation. Les pistes présentées ci-après permettront de viser une concrétisation estimée à 65% à 70% du potentiel de 2040 et ainsi d'atteindre au niveau communal l'objectif cantonal à l'horizon 2030.



Proportion du potentiel exploité, selon la situation actuelle et selon les objectifs de la CoCEN à horizon 2030

3. Plan solaire dès 2020 – approches prioritaires

La Municipalité a retenu plusieurs approches prioritaires en vue d'amplifier le PV à Nyon et d'atteindre les objectifs communaux ambitieux à horizon 2021 et 2030. En respect des trois objets énoncés par la postulante, cette nouvelle mouture du plan solaire pour la prochaine décennie est présentée ci-dessous en trois parties : toitures communales, toitures privées, optimisations diverses. Une vision schématique du plan d'action est proposée par la suite.

3.1 Toitures en main publique

3.1.1 Un engagement de longue date

Depuis le plan solaire de 2012, la Ville de Nyon a proactivement équipé ses toitures les plus aptes à produire de l'électricité PV. Ces toitures communales déjà équipées sont :

- Bâtiment des SIN (antérieur à 2012)
- EMS de Bourgogne (2012)
- STEP (2014)
- Dépôt des biens culturels (2014)
- Poste électrique de la Longeraie (2014)
- Station électrique de la Cave (2014)
- CERV (2015)
- Collège de Marens (2016)
- Auberge de jeunesse de Bel-Automne (2016)
- Ecole du Couchant (2017)
- SAPAN (2018)
- Complexe du Cossy (2018)

En 2019, la production PV du parc public représentait 17% de la production totale du territoire. Grâce à l'installation d'un équipement de monitoring sur l'ensemble du parc PV de la Ville, la production PV publique peut être consultée en ligne¹.

De plus, des bâtiments communaux actuellement à l'étude ou en phase de travaux accueilleront des panneaux PV, suite aux décisions prises en la matière par la Municipalité et votre Conseil. C'est le cas de la nouvelle salle de l'Usine à gaz (préavis N° 229/2015), de l'extension du Musée du Léman (préavis N° 55/2017), de l'Hôtel de police (préavis N° 101/2018), du complexe sportif de Colovray (préavis N° 117/2018), du Rocher B (préavis N° 78/2017) et de la salle de gymnastique de l'école du centre-ville (préavis N° 118/2018). De même, des parcelles propriétés de la Ville et valorisées sous forme de Droits distincts et permanents (DDP) accueillent et accueilleront également du PV.

3.1.2 Equipement progressif des toitures communales restantes

La Municipalité souhaite poursuivre et renforcer l'équipement en PV de son parc bâti communal. En sa qualité de propriétaire de ces toitures, la Commune se positionne en tant qu'investisseur. Une approche en deux temps a été décidée.

Dans un premier temps, le Service architecture et bâtiment planifie l'équipement du bâtiment des Espaces verts et forêts. Le préavis N° 198/2020 est présenté à votre Autorité en parallèle au dépôt de ce préavis.

Une fois cette réalisation PV effectuée, un plan d'action sera développé par le Service architecture et bâtiments afin d'équiper les toits publics restants. Une étude du potentiel des toitures publiques restantes sera lancée tout prochainement afin de fournir une vision à moyen terme de leur équipement et d'assurer une coordination optimale avec la stratégie d'entretien du patrimoine administratif du Service architecture et bâtiments. Pour les toitures dont le potentiel est moins facilement accessible, notamment en raison de contraintes patrimoniales trop importantes, la Municipalité souhaite faire le choix d'une priorité aux projets avec un rapport coûts/bénéfices important et renonce dans un premier temps à les inscrire dans le présent plan

¹ <https://nyon.solarlog-web.ch/29272.html>

solaire. Notons également que de futures rénovations de toitures sur certains bâtiments pourront conduire à un équipement PV, couplé à une végétalisation lorsque cela s'avère pertinent.

3.1.3 Centrale solaire citoyenne sur les toits du bâtiment du Rocher A

Le plan solaire de 2012 prévoyait la réalisation d'une **centrale solaire participative**. Il s'appuyait sur l'exemple d'Yverdon, basé à l'époque sur un modèle de Rétribution à prix coûtant (RPC) permettant une rétribution des actionnaires de la centrale. Entretemps, ce modèle étant devenu caduc, d'autres types de modèles ont été étudiés (bourse solaire, coopérative solaire, location de m² solaire). Depuis lors, dans toute la Suisse, des coopératives d'énergie citoyennes ont multiplié des projets, promouvant une production d'énergie décentralisée, écologique et indépendante. Elles offrent aux citoyens la possibilité de contribuer à la transition énergétique en leur proposant des possibilités d'investir dans des centrales solaires photovoltaïques locales (sur toitures privées ou publiques, en fonction du modèle et des partenariats signés).

A Nyon, la Municipalité a inscrit la réalisation d'une centrale citoyenne dans son PNE 2018-2021. L'ambition est de mettre à disposition un des toits communaux à une coopérative citoyenne. C'est cette dernière qui effectue l'investissement (financé par l'acquisition de parts sociales par plusieurs dizaines voire centaines de citoyens) et qui perçoit les recettes liées à la production électrique. Outre d'éventuels travaux préalables, l'opération est donc blanche pour la Ville d'un point de vue financier.

La Coopérative citoyenne OptimaSolar La Côte s'est créée en 2018 et la Ville est en dialogue régulier avec cet acteur local. Le projet développé dans ce cadre se rapproche du bout touchant : la toiture du Rocher A a été sélectionnée pour accueillir les panneaux PV de la coopérative. OptimaSolar La Côte, de son côté, a avancé dans le montage financier et a réaffirmé son souhait de voir ce projet se concrétiser. Pour ce faire, deux éléments principaux restent à effectuer :

- la réalisation préalable de travaux électriques dans le bâtiment du Rocher A afin de pouvoir accueillir le PV en toute sécurité et de façon pérenne. Ces travaux sont détaillés en fin de préavis et font l'objet d'une demande de crédit de réalisation ;
- la conclusion et la signature d'une Convention liant la coopérative et la Ville, afin de définir les modalités par lesquelles la Ville mettra à disposition sa toiture. Des discussions en ce sens seront menées durant l'été 2020 pour une conclusion en automne.

3.2 Toitures en main privée

La Ville de Nyon peut jouer divers rôles afin de stimuler la production PV sur les toitures privées, avec une marge d'influence plus ou moins importante. La Municipalité propose à votre Conseil d'adopter un positionnement différencié en fonction du type de toitures.

3.2.1 Grandes toitures existantes

Afin de viser le plus grand impact possible en termes d'accélération de la production PV, la Municipalité souhaite positionner la Ville en tant qu'investisseur pour équiper en PV les grandes toitures privées. L'équipement des grandes toitures privées représente le levier d'action le plus concrètement mobilisable par la Commune pour aller vers une réalisation du potentiel solaire communal, car les divers critères de rentabilité, de faisabilité technique et de relation commerciale sont plus solides. Les Services industriels de Nyon ont ainsi développé un modèle financier et une approche multicritère leur permettant de cibler les toitures les plus favorables. Ce positionnement, en accord avec la stratégie propriétaire des Services industriels de Nyon, est développé dans le préavis parallèle N° 203/2020 et prend la forme de la création d'une Société anonyme (SA) spécialement dédiée à la production photovoltaïque locale. Cette approche permet de limiter les investissements comptables pour la Commune tout en développant le rôle pro-actif et moteur des Services Industriels de Nyon.

C'est majoritairement par cet axe que les objectifs du Programme Nyon-Energie 2018-2021 et ceux de la Conception cantonale de l'énergie pourront être atteints. Pour la Municipalité, la création projetée de la SA doit être vue comme un outil économiquement efficient au service de l'atteinte des objectifs fédéraux, cantonaux et communaux liés à la production solaire.

3.2.2 Petites toitures existantes

En parallèle, la Ville souhaite également encourager les propriétaires de plus petites toitures à les équiper de PV, en jouant un rôle de facilitateur.

Il s'agit ici plus de stimuler une implication des propriétaires privés à la transition énergétique du territoire que d'une concrétisation massive du potentiel solaire. Pour se faire, la Ville prévoit de réaliser un appel d'offre groupé², démarche soutenue et subventionnée par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Il s'agit d'un positionnement de la Ville permettant aux propriétaires privés d'être motivés à équiper leur toiture, en leur offrant un accès à une information claire et fiable, en facilitant les procédures administratives et en permettant des économies d'échelle substantielles relatives aux coûts d'acquisition et d'installation. Ce projet pourrait être mené dès 2021.

La Ville bénéficie également de la participation de la Région de Nyon au projet Interreg G2 Solaire³. Dans ce cadre, un cadastre solaire du Grand Genève a été établi, dont les fonctionnalités permettent une approche plus claire et pragmatique que le cadastre développé en 2015 et actuellement en ligne sur le Géoportail de la Ville. Cet outil d'information et de facilitation pourra ainsi être promu sur le territoire dès qu'il sera lancé dans le cadre de G2 Solaire. Dans le même projet, des quartiers pilotes sont en cours d'étude afin d'établir les contraintes/opportunités du PV en fonction de contextes différents. L'objectif de ces pilotes est de faciliter, dans ces quartiers, le déclenchement d'installations solaires. Deux quartiers de Nyon ont été sélectionnés et permettront d'identifier les facteurs de succès ou d'échec dans un contexte de fortes contraintes patrimoniales ou dans un contexte de rénovation énergétique d'un grand ensemble bâti. Le retour de ces quartiers pilotes permettra à la Ville de mieux appréhender les enjeux du PV en vieille ville, par exemple, et d'être mieux outillés pour accompagner des propriétaires souhaitant équiper leur toiture dans ce contexte. La Ville en tirera également des enseignements pour ses propres bâtiments contraints patrimonielement.

3.2.3 Conditions-cadres et prestations

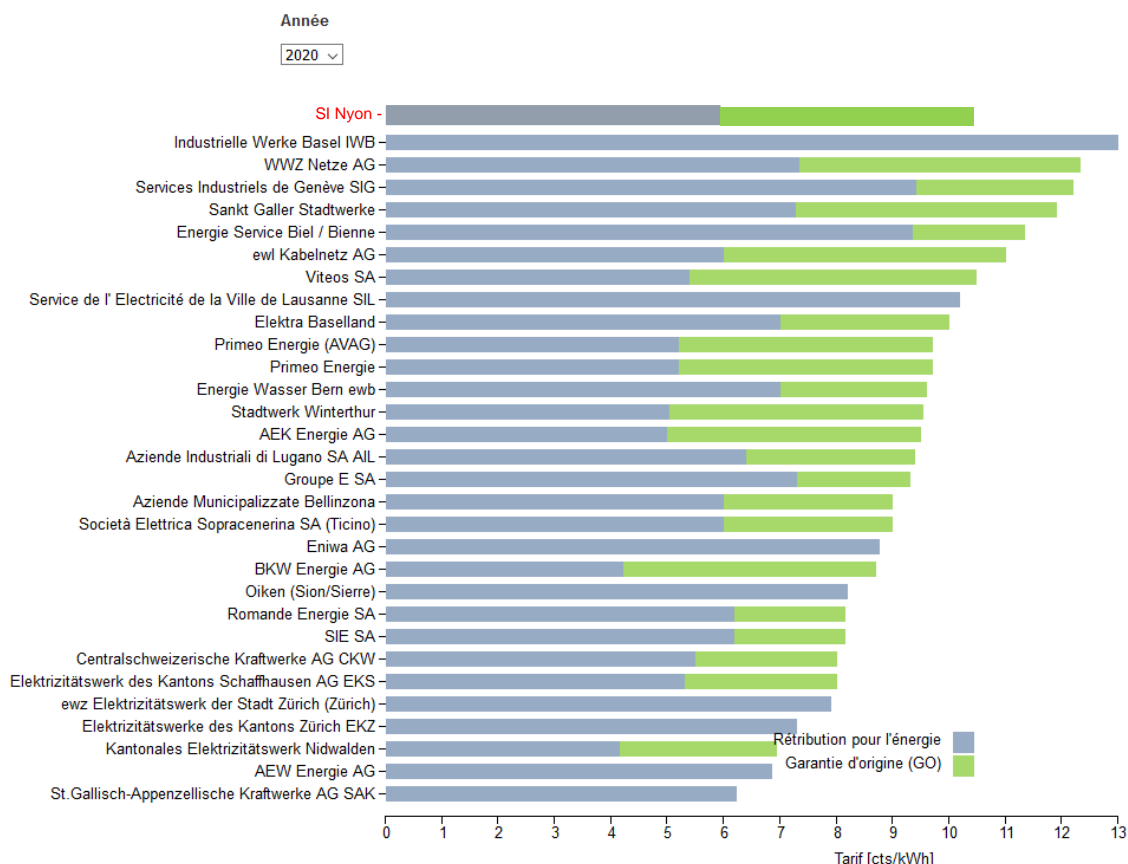
En parallèle de ces deux positionnements pro-actifs, la Ville et ses Services industriels ont établi des conditions-cadres favorables au PV. Pour les petites et moyennes installations bénéficiant de la rétribution unique fédérale, l'économie apportée par l'autoconsommation contribue en grande partie à leur amortissement. Il faut néanmoins que l'électricité injectée sur le réseau soit rachetée à un prix décent, ce qui permet également de favoriser la maximisation de la réalisation du potentiel solaire. Dans le cadre du Programme Nyon-Energie, la Municipalité a décidé de financer par le Fonds efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables (FEEER) un encouragement de 3ct/kWh, qui vient s'ajouter ainsi au tarif de rachat des SIN. Cette mesure

² La Commune mandate un spécialiste du solaire pour la gestion technique du projet. Les propriétaires de petites toitures sont invités à une soirée d'information sur le solaire permettant de leur expliquer le principe d'appel d'offre groupé. Les propriétaires peuvent ensuite confirmer leur intérêt à la Commune. Le mandataire prépare un dossier d'appel d'offre pour l'ensemble des toitures confirmées et lance, en accord avec la Commune et les propriétaires, l'appel d'offre auprès d'un minimum de 3 installateurs. Le mandataire évalue les offres reçues et rédige à l'intention des propriétaires une recommandation sur l'offre la plus intéressante économiquement et techniquement. Les propriétaires choisissent individuellement l'offre qui leur convient le mieux. Ils restent libres de suivre la recommandation ou non. Les installateurs proposent généralement un « rabais de quantité » (économies d'échelle) aux propriétaires, dépendant du nombre total d'installations confiés à leurs services.

³ <https://www.interreg-francesuisse.eu/beneficiaire/g2-solaire/>

a été mise en place dès 2017 (et les modifications des subventions fédérales) pour permettre une rentabilité accrue des projets d'installations de moins de 100 kVA. En 2019, plus de 100 producteurs indépendants nyonnais ont bénéficié de cette mesure, soit plus d'un tiers de la production PV.

En 2020, les tarifs de rachat⁴ appliqués à Nyon placent les Services industriels de Nyon (SIN) dans le haut du benchmarking des grands distributeurs d'énergie, avec 10.43ct/kWh. Ce tarif comprend l'achat de l'énergie proprement dite (5.93 cts/kWh), l'encouragement à l'injection expliqué plus haut (3 cts/kWh), ainsi que le rachat de la garantie d'origine par les SIN (1.5 cts/kWh). La Municipalité restera attentive à l'évolution des tarifs au niveau national et ne manquera pas de réévaluer ses subventions si le besoin devait s'en faire sentir.



Tarifs de rachat 2020 des principaux GRD suisses. Les SIN se placent entre Viteos SA et les SIL

Afin de favoriser l'autoconsommation, les Services industriels offrent depuis 2019 diverses prestations. Ils ont développé un service spécifique dédié à la gestion du Regroupement pour la consommation propre (RCP) afin de proposer un accompagnement global aux Représentants de RCP⁵. Le produit FlexiSolar⁶ permet aux propriétaires de petites et moyennes installations de stocker virtuellement l'énergie qui n'est pas consommée au moment de sa production et d'optimiser leur taux d'autoconsommation. En matière de stockage, les enjeux du système électrique suisse sont davantage tournés vers le stockage par les infrastructures hydroélectriques, et à moyen et long terme les capacités du parc automobile électrique et le développement du Power-to-Gas. A ce titre et à court terme, la Ville de Nyon n'a pas de leviers

⁴ www.vese.ch/fr/pvtarif/

⁵ <https://www.sinyon.ch/electricite/regroupement-dans-le-cadre-de-la-consommation-propre/>

⁶ <https://www.sinyon.ch/electricite/offres-commerciales/photovoltaique/>

directs importants, si ce n'est favoriser une stratégie d'électromobilité permettant la conversion du parc automobile local.

3.2.4 Nouvelles constructions

Quant à l'incitation à la maximisation des surfaces installées dans le cas de nouvelles constructions, les propriétaires sont aujourd'hui soumis aux exigences de la loi cantonale de l'énergie, qui impose une couverture des besoins par 30% de solaire thermique et 20% par du PV. Il se peut que cette contrainte légale ne pousse pas les propriétaires à couvrir l'entier de leur toiture. Une campagne de communication ciblée, à destination des propriétaires et professionnels de la construction, sera réalisée en fonction des ressources humaines à disposition, afin de mieux communiquer sur les avantages de la maximisation solaire et sur les aides financières en place (et de façon plus large sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique).

3.3 Optimisations diverses

Le postulat demande que la Ville considère le solaire dans les différents usages publics tels que l'éclairage, le chauffage de piscine, etc.

A ce jour, l'eau de la piscine du Cossy est préchauffée en partie par du solaire thermique. Le concept énergétique de la piscine de Colovray a permis d'identifier un potentiel de chauffage de l'eau grâce à des panneaux thermiques non vitrés. Ce concept devra être cependant comparé à d'autres solutions techniques dans le cadre d'un concept énergétique de site, pour mutualiser les besoins et les ressources avec le centre sportif de Colovray. Il n'est ainsi pas certain que cette technologie soit retenue, bien qu'elle s'avérerait intéressante si un concept énergétique uniquement centré sur la piscine devait finalement voir le jour. Pour le centre sportif du Rocher, le concept énergétique prendra en compte un usage solaire pour couvrir les besoins thermiques et électriques de ce site sportif.

En termes d'éclairage public, l'accent a été mis sur le changement de technologie vers du LED, afin de diminuer sa consommation énergétique. La possibilité d'avoir recourt à des mats solaires sera étudiée dans le cadre des projets déclenchés par le plan lumière. Cette technologie nécessite cependant un équipement de batterie sur chaque mât pour stocker l'énergie solaire diurne en usage nocturne.

Depuis plusieurs années, le mix électrique proposé par les Services industriels de Nyon est exclusivement composé d'énergies renouvelables. La production photovoltaïque locale est intégrée aux différents produits de la gamme Vision et permet d'améliorer son bilan écologique.

3.4 Vision d'ensemble de l'organisation du Plan solaire 2020 – 2030

La page suivante synthétise sous forme graphique les approches prioritaires retenues par la Municipalité dans son Plan solaire 2020 – 2030.

Vision d'ensemble de l'organisation du Plan solaire 2020 - 2030



4. Demande de crédits en vue de d'une centrale citoyenne

Comme annoncé plus haut, la réalisation d'une centrale citoyenne par une coopérative solaire constitue l'une des approches retenues par la Municipalité dans son plan solaire. En permettant à tous les citoyens, propriétaires comme locataires, de contribuer à la transition énergétique nyonnaise, cette approche renforce le positionnement de la Ville de Nyon comme facilitatrice des projets citoyens et exemplaires, tout en ménageant les finances communales.

Les toits du bâtiment A du complexe du Rocher ont été sélectionnés en vue d'accueillir la centrale de la coopérative locale OptimaSolar La Côte. Les études menées indiquent que des travaux préalables sur les équipements communaux de ce bâtiment sont toutefois nécessaires, objet de la présente demande de crédits de réalisation.

La situation électrique actuelle du complexe du Rocher est la suivante :

- le bâtiment A est raccordé au réseau via le Rocher C (pas de raccordement direct). Le Tableau général basse tension (TGBT) est vétuste et sera défectueux dans un futur proche ;
- au bâtiment C, l'UAPE du Ricochet occupe le rez-de-chaussée. Les étages, quant à eux, ne répondent plus aux normes ECA actuelles et sont actuellement inutilisés. La Municipalité est en train de mener une réflexion en vue d'utiliser une partie des locaux pour des salles de cuisine à vocation scolaire. Des démarches seront entreprises prochainement en ce sens, en collaboration avec l'ECA.

Les travaux conçus proposent de relier le bâtiment A directement au réseau, en créant un point d'injection direct et en y installant un nouveau TGBT. La réalisation des travaux est planifiée pour l'été 2021.

De plus, les Services industriels effectueront, dans le cadre du Plan de quartier Etraz-Sud, des déplacements sur le réseau moyenne tension en été 2021. Cette concomitance au niveau du calendrier offre ainsi une opportunité unique et inespérée de mutualiser les coûts, notamment ceux liés aux fouilles, nécessaires pour les deux travaux à effectuer.

Indépendamment de la volonté municipale de favoriser la coopérative solaire citoyenne, la situation décrite plus haute nous indique que des travaux d'assainissement électrique devront obligatoirement être réalisés à court ou moyen terme. En les réalisant dès 2021, la Municipalité souhaite se libérer ainsi d'une contrainte supplémentaire en vue de l'avenir du bâtiment C (en rendant indépendants l'un de l'autre les bâtiments A et C sur le plan électrique), et souhaite saisir l'opportunité unique de réduire les coûts en exploitant la synergie avec les travaux sur le réseau moyenne tension.

Des devis ont été demandés et permettent d'évaluer les coûts induits par ces travaux :

- **Nouvelle introduction basse tension : CHF 38'200.- HT ; CHF 41'150.- TTC :**
 - Travaux de génie civil : CHF 14'000.- HT
 - Fourniture des câbles basse tension : 17'500.- HT
 - Pose des câbles basse tension : 6'700.- HT
- **Installation d'un nouveau TGBT : CHF 63'850.- TTC :**
 - Tableaux de comptage : CHF 39'800.-
 - Eclairage et prises : CHF 1'800.-
 - Main d'œuvre et suivi : CHF 9'300.-
 - Divers et imprévus : CHF 4'150.-
 - Rabais : - CHF 2'700.-
 - TVA : CHF 4'000.-
 - Divers petits travaux liés au changement du TGBT : CHF 7'500.-

TOTAL : CHF 105'000.- TTC

En résumé, l'octroi par votre Autorité des crédits de réalisation demandés permettra à la Municipalité de :

- réaliser des travaux qui devront obligatoirement être menés à court ou moyen terme ;
- assainir la situation électrique potentiellement à risque au complexe scolaire du Rocher ;
- rendre indépendants les bâtiments A et C sur le plan du raccordement électrique et ainsi se libérer d'une contrainte supplémentaire concernant l'avenir du bâtiment C ;
- profiter de la synergie avec les travaux des SIN sur le réseau moyenne tension pour réduire les coûts ;
- finaliser son partenariat avec la coopérative OptimaSolar la Côte en vue d'accueillir des panneaux solaires « citoyens » dès l'été 2021.

5. Incidences financières

La concrétisation de ces axes pour développer l'énergie solaire sera financée par différents moyens (budgets de fonctionnement, investissement par voie de préavis) en plusieurs étapes.

Il est souligné que l'équipement des toitures communales et des grandes toitures privées représentent certes un investissement initial, dont le cumul se chiffre en plusieurs millions. Toutefois, ces installations génèrent des recettes régulières liées à la production d'électricité. Ces recettes seront inscrites en augmentation des budgets de fonctionnement des années à venir, et permettent à terme de rentabiliser les investissements initiaux, et même, dans la très grande majorité des cas, de dégager un bénéfice.

Les chiffres avancés ci-dessous et concernant des préavis à venir sont des estimations.

Toitures publiques

- **projet PV sur la toiture du bâtiment des Espaces verts et forêts (préavis N° 198/2020)** : investissement de CHF 276'000.- moins CHF 58'900.- de subvention fédérale ;
- **étude sur le potentiel et la couverture des toitures publiques restantes** : budget de fonctionnement du FEEER de CHF 25'000.- (estimation) ;
- **travaux préalables en vue de la coopérative citoyenne solaire** : investissement de CHF 105'000.-.

Toitures privées

- **augmentation PV sur les grandes toitures privées, objectif PNE 2021 (préavis N° 203/2020)** : création d'une SA dédiée, dotée d'un capital de CHF 2'000'000.- ;
- **appel d'offre groupé pour les petites toitures privées** : budget de fonctionnement du FEEER de CHF 45'000.- moins CHF 5'000.- de subvention fédérale (estimation) ;
- **mesure d'encouragement à l'injection** : budget de fonctionnement FEEER de CHF 38'000.- par an ;
- **communication visant à encourager les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, y compris le solaire** : budget de fonctionnement du FEEER, rentre dans communication plus large.

6. Aspects du développement durable

6.1 Dimension économique

Les dépenses prévues dans une première étape pour la concrétisation de l'objectif du PNE à 2021 sont prévues au plan des investissements, ou seront prélevées du FEEER, dont l'objectif est de soutenir la promotion publique et privée d'énergie renouvelable. Les dépenses découlant de la poursuite de l'objectif à l'horizon 2030 devront être intégrées au plan des investissements de la nouvelle législature puis présentées à votre Autorité dans des étapes ultérieures prenant en compte l'évolution technologique et contextuelle.

La production d'électricité PV est une technologie propre et fiable et dont les coûts, du moins pour de grandes installations, se rapprochent de plus en plus des prix du marché de l'électricité. Pour les Services industriels, et conformément à la stratégie propriétaire, il est crucial d'investir dans la technologie PV, puisqu'une fois les installations amorties, la production d'électricité se fait à un coût marginal quasiment nul. Pour la Ville de Nyon dans son ensemble, investir sur ses toits communaux permet de diminuer fortement les charges d'électricité de son parc bâti, et ainsi de rentabiliser son investissement, voire même de dégager un bénéfice non négligeable sur le long terme.

6.2 Dimension sociale

Le positionnement pro-actif de la Ville de Nyon, sur son propre parc immobilier et à travers ses Services industriels, pourrait avoir un effet incitatif sur l'ensemble des acteurs du territoire. Le développement du PV est une mesure accessible aux privés pour répondre à leur échelle à l'urgence climatique. En particulier, la réalisation d'une centrale PV citoyenne sur une toiture en main publique est un signal fort pour que chacun, quel que soit son statut, propriétaire ou locataire, puisse participer à la transition énergétique du territoire.

6.3 Dimension environnementale

Les actions de ce plan solaire, autant sur les toitures publiques que privées, devraient permettre à l'horizon 2030 d'atteindre les objectifs de la conception cantonale de l'énergie, et ainsi dépasser légèrement l'ambition du PNE. Une production de 19.2 GWh/an représenterait ainsi une couverture de 16% de la consommation d'électricité du territoire. En termes de potentiel réalisé (en gardant en tête les nombreuses hypothèses prises en compte pour l'évaluer), la production de 2030 représenterait 66% à 69% de la production possible en 2040. Cet apport du PV local permet de proposer un mix électrique décarboné aux Nyonnais, et plus largement de préparer le territoire à la transition électrique qui s'annonce (mobilité, pompes à chaleur).

7. Conclusion

La transition énergétique passera par une électrification accrue des besoins, notamment liée au développement de la mobilité électrique et des pompes à chaleur. Cette évolution permet de réduire le bilan carbone de la Suisse et de Nyon, essentiellement causé par le recours aux énergies fossiles (gaz, mazout, carburants). Dans ce contexte, l'augmentation de la production photovoltaïque est ainsi capitale pour permettre une électrification durable et non émettrice de CO₂. En effet, l'arrêt à terme des centrales nucléaires, le faible taux de progression des nouvelles électricités renouvelables (bois, biomasse, éolien, géothermie) et un potentiel hydroélectrique quasiment atteint nécessitent obligatoirement de faire appel massivement à l'énergie solaire pour accompagner durablement cette évolution.

La Municipalité de Nyon est consciente de ces enjeux et en a fait une action prioritaire de sa feuille de route climatique *Nyon s'engage*. Elle souhaite insuffler une dynamique renouvelée permettant d'atteindre les objectifs ambitieux qu'elle s'est fixée dans son Programme Nyon-Energie 2018-2021. A cette fin, son nouveau plan solaire mise sur deux positionnements complémentaires de la Commune, en fonction du type de toitures.

Sur les toitures économiquement intéressantes, la Municipalité propose à votre Conseil de se positionner en tant qu'investisseur. C'est majoritairement par cette approche que le solaire à Nyon pourra atteindre une envergure à la hauteur de l'urgence climatique. Deux préavis parallèles sont déposés afin de concrétiser cette vision et de permettre la réalisation d'installations photovoltaïques : sur les toitures communales (préavis N° 198/2020) et sur les grandes toitures privées (préavis N° 203/2020).

En complément de cette approche principale, la Municipalité souhaite poursuivre et renforcer son rôle de facilitateur et d'incitateur pour les petites toitures privées et citoyennes. Ceci se fera notamment en accompagnant les propriétaires dans le développement de leur projet solaire, en continuant à proposer des conditions-cadres favorables, et en mettant sur pied des démarches proactives en vue de déclencher le passage à l'action chez les petits propriétaires privés.

Le présent rapport-préavis sollicite enfin à votre Conseil des crédits de réalisation en vue de permettre à la coopérative citoyenne locale OptimaSolar la Côte d'installer une centrale sur les toits du Rocher A. Au vu de la situation actuelle vétuste et peu optimale des équipements électriques au complexe du Rocher, et de la possibilité de réduire les coûts par mutualisation de travaux, la Municipalité est persuadée qu'une réalisation de ces travaux dès 2021 est une opportunité unique à saisir. Un aval de la part du Conseil donnera à tous les Nyonnais, y compris les locataires généralement absents des projets photovoltaïques, l'opportunité de participer à la transition énergétique de notre ville.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la(les) décision(s) suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport-préavis N° 195/2020 concernant le Plan solaire 2020-2030, valant réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Elise Buckle « Accélérer le développement de l'énergie solaire »,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 195/2020 comme valant réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Elise Buckle intitulé « Accélérer le développement de l'énergie solaire » ;
2. d'accorder un crédit de CHF 105'000.- TTC pour la création d'une introduction basse tension reliant directement le bâtiment du Rocher A au réseau, et l'installation d'un nouveau tableau général basse tension dans le bâtiment ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 18 mai 2020 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :


Daniel Rossellat



Le Secrétaire :


P.-François Umiglia

Annexe

- Tableau d'investissement
- Postulat de Mme la Conseillère communale Elise Buckle « Accélérer le développement de l'énergie solaire »

FICHE D'INVESTISSEMENT

PREAVIS No. 195 / 2020

Plan solaire 2020 - 2030

Date: Nyon le

04.06.2020

Demande de crédits de réalisation de CHF 105'000 pour des travaux électriques au bâtiment du Rocher A

Situation des préavis au 04.06.2020	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total des préavis votés par le Conseil communal	140'743'407	39'200'329	26'344'802	13'472'665	5'252'306	2'874'825

Situation des emprunts au 04.06.2020	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Plafond d'emprunt selon préavis N°15/2016 adopté le 12.12.2016	225'000'000	225'000'000	360'000'000	360'000'000	360'000'000	360'000'000
Emprunts au 1er janvier	156'706'657	168'024'886	213'000'000	263'000'000	289'000'000	297'500'000
Evolution des emprunts durant la période +/-	11'318'229	44'975'114	50'000'000	26'000'000	8'500'000	0
Emprunts fin période/date du jour	168'024'886	213'000'000	263'000'000	289'000'000	297'500'000	297'500'000

Cautionnements et garanties	
Plafond (préavis N°15/2016)	30'000'000
Engagé	-7'908'100
Caution demandée	0
Disponible	22'091'900

Dépenses et recettes d'investissement	CHF	Estimation des dépenses d'investissements nets					2020-2024
		2020	2021	2022	2023	2024	
Descriptif/Libellé							
Travaux électriques au bâtiment du Rocher A	105'000	0	105'000				105'000
Total de l'investissement	105'000	0	105'000	0	0	0	105'000

Estimation amort. + entretien		
Durée	Montant	Entretien
ans	Amortiss.	annuel
30	3'500	
	105'000	

Financement du préavis	
	CHF
Budget de fonctionnement:	
Trésorerie courante	
Investissement:	
Emprunts	105'000
Total des besoins en financement	

Coûts d'exploitation	Libellé / années	Estimation des coûts d'exploitation					2020-2024
		2020	2021	2022	2023	2024	
Coût total d'exploitation		0	2'100	5'600	5'600	5'600	18'900
Intérêts en %	2.00%	0	2'100	2'100	2'100	2'100	8'400
Entretien		0	0	0	0	0	0
Amortissements		0	0	3'500	3'500	3'500	10'500
Personnel supp. en CHF		0	0	0	0	0	0
Personnel supp. en EPT		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes		0	0	0	0	0	0
Recettes		0	0	0	0	0	0
Coûts nets d'exploitation		0	2'100	5'600	5'600	5'600	18'900

Postulat proposé par la Commission Climat - Groupe inter-parti pour le climat du Conseil Communal de la Ville de Nyon, pour un Plan Solaire II

Accélérer le développement de l'énergie solaire

26 Novembre 2019

CONTEXTE

Avec le vote positif du Mercredi 5 juin 2017, le Parlement helvétique a ratifié l'Accord historique signé à Paris en 2015, lors de la 21ème Conférence de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. A ce titre, nous nous sommes engagés à réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 50% d'ici à 2030, par rapport aux niveaux de 1990 (voir ici le [plan national NDC](#)). D'après le dernier [rapport scientifique du GIEC](#) tous les pays doivent atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 afin de ne pas dépasser un réchauffement climatique de +1.5°C qui pourrait avoir des conséquences planétaires irréversibles pour les écosystèmes vitaux et l'ensemble de l'humanité. La mobilisation citoyenne sans précédent qui a submergé les villes de Suisse pendant l'année 2019, en commençant par la jeunesse mais pas seulement, a aussi démontré le niveau de préoccupation croissant des citoyennes et citoyens suisses.

Pourtant, le tout dernier recensement des pays collecté par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement sur les [prévisions de productions des énergies fossiles](#) montre que tous les chiffres sont à la hausse, entraînant une augmentation significatives des émissions et un large dépassement de notre budget carbone.

La [stratégie énergétique 2050](#) prévoit un programme ambitieux d'économies d'énergie, d'efficacité énergétique et d'augmentation exponentielle de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de notre pays.

En devenant Cité de l'Energie, "Nyon s'engage" à réduire ses émissions de CO2 et augmenter la part des énergies renouvelables produites localement. L'installation de panneaux solaires photovoltaïques en particulier doit devenir prioritaire et urgente afin de transformer le rayonnement du soleil en production électrique. Le potentiel solaire est encore loin d'être pleinement réalisé. Posé en toiture, le photovoltaïque pourrait produire jusqu'à 40% de la consommation de courant actuelle en Suisse à long terme. La Ville de Nyon a développé un

[cadastre solaire](#) permettant de cartographier le potentiel de l'énergie solaire sur notre territoire. Dans le cadre de son [plan solaire](#) actuel, la Ville a également décidé de développer 12 centrales photovoltaïques. L'urgence climatique exige cependant de revisiter ce plan solaire pour l'accélérer et atteindre des objectifs plus ambitieux en préparant un second plan solaire.

OBJECTIFS

1. **Promouvoir le développement de l'énergie solaire afin d'optimiser le potentiel existant des toitures, façades et terrains gérés par la Ville de Nyon** (afin de faire de notre Ville une Ville exemplaire); maximiser l'installation de panneaux solaires sur le bâti existant et futur.
2. **Promouvoir le développement de l'énergie solaire dans le parc immobilier privé, les bâtiments commerciaux, et les bureaux**, chez les particuliers et les entreprises du territoire nyonnais, en soutenant une campagne de mobilisation et d'information mettant à disposition les outils et procédures d'accès aux subventions; revoir les incitations économiques et financières (taxes et subventions) afin de rendre le solaire plus rentable. La Ville doit aussi utiliser tous ses leviers d'action pour inciter les constructeurs et les futures entreprises qui s'installent à Nyon à optimiser à 100% le potentiel des surfaces disponibles pour le solaire.
3. **Optimiser l'utilisation du solaire pour les usages publics** (optimisation de l'éclairage public, chauffage solaire de l'eau des piscines et équipements sportifs, autres installations publiques, etc.).

ACTIONS, OPPORTUNITES et CHALLENGES

Le cadastre solaire établi par la Ville est un bon point départ. Le plan solaire actuel doit cependant être revisité pour accélérer la mise en oeuvre d'actions concrètes et optimiser l'utilisation des surfaces disponibles pour atteindre 100% du potentiel dans un délai rapide. La Ville de Nyon doit faire preuve d'une volonté politique forte et engagée auprès de tous les acteurs nyonnais.

Les Services Industriels doivent aussi adopter une stratégie de long terme claire, jouer un rôle pro-actif et moteur essentiel plus clairement engagé en faveur des énergies renouvelables et non des énergies fossiles comme le gaz.

Les restrictions importantes concernant la protection du patrimoine dans le centre ville pourraient être réévaluées à l'aune des nouveaux enjeux du 21ème siècle et de l'urgence climatique, comme cela a pu être fait dans d'autres villes.

Dans un contexte budgétaire tendu, les ressources financières actuellement disponibles dans le Fonds Efficacité Énergétique et Promotion des Énergies Renouvelables doivent être mobilisées afin de mettre en oeuvre le Plan Solaire II de la Ville de Nyon (voir la Directive adoptée le 4 juillet 2011 et modifiée le 29 février 2016 concernant l'utilisation de ce Fonds). Le Fonds du Développement durable pourrait aussi être une source de financement, le coût initial de l'investissement étant important mais rentable à long terme.

Enfin les différents acteurs de la Ville de Nyon doivent se concerter pour chercher ensemble de nouvelles solutions innovantes de financements, y compris à travers des partenariats public-privé et d'éventuelles taxes sur les consommateurs les plus grands gourmands (et souvent les plus riches) en énergies fossiles.

Les options de stockage de l'énergie devraient aussi être explorées afin de remédier au problème de l'intermittence de l'énergie solaire, et en connectant mieux et davantage les différents producteurs de la grille énergétique.

Tous les moyens doivent aussi être mis en oeuvre pour économiser l'énergie, à tous les niveaux et à la fois dans les secteurs public et privé, afin de réduire la facture énergétique et de générer des gains économiques importants.

ECHEANCIER

Le Plan Solaire II pourrait être préparé dans le paquet de mesures actuellement préparé par la Municipalité, avec une première ébauche attendue début 2020 et un début de mise en oeuvre rapide, avant la fin de la législature actuelle. Les conseillères et conseillers communaux associés à cette initiative sont prêts à rencontrer la Municipalité dès leur prochaine séance déjà agendée pour le 15 Janvier 2020. Ces idées ayant déjà été discutées lors de la dernière réunion de la Commission Climat, nous proposons de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité.

Postulat développé par la Commission Climat (groupe inter-parti des conseillères et conseillers communaux pour le climat)

Elise Buckle, pour la Commission.

" Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible. "

– Antoine de Saint Exupéry, *Citadelle*, 1948